

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2015**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Laure BLANCHARD, Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Gérard MICONNET, Sophie MILLION, Philippe PERONNET, Sandra PRATS, Pierre RAGEOT, Michel ROY
Absents excusés : Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir Jean-Paul DICONNE)

CONVENTION COMMUNE/GD CHALON POUR LE FOND DE RELANCE 2015 POUR TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire rappelle que des travaux de voirie sont en cours de réalisation sur la commune. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 30 900 € HT. Ces travaux bénéficient d'une subvention du Grand Chalon au titre du fonds de relance de l'investissement public local. Le montant plafond attribué pour l'année 2015 à la commune, au titre de ce Fonds de relance s'élève à 15 366 €.

Le conseil, prend connaissance du projet de convention relative à l'attribution de ce fonds de concours proposé par le Grand Chalon. A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer la convention.

ECOLE MATERNELLE, TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le conseil prend connaissance de l'état d'avancement des travaux de l'école maternelle. Des travaux supplémentaires sont à prévoir pour un coût de 10 605,83 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer ces nouveaux devis.

M. le Maire informe également que dans le cadre de ces travaux, il est conseillé que la commune souscrive une assurance dommages ouvrage

Le conseil prend connaissance de la proposition d'assurance de la société GROUPAMA pour un montant de 4 370 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette proposition d'assurance.

BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS REGIONALES DU 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Le conseil municipal établit le bureau de vote pour les scrutins des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Le conseil vote une décision modificative budgétaire pour les crédits supplémentaires nécessaires aux opérations suivantes :

- Construction d'un préau à l'école élémentaire
- Installation d'un tourniquet à l'entrée du city-stade
- Crédits complémentaires pour le chapitre 012

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

M. le Maire informe que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Deux agents recenseurs ont été recrutés et devront suivre des formations.

M. le Maire propose de leur allouer une indemnité forfaitaire de dédommagement pour les frais de véhicules et le temps passé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote un forfait de 45 euros par agent et par demi-journée.

ADHESION AU CNAS POUR LES AGENTS RETRAITES

M. le Maire rappelle que les agents communaux adhèrent au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Afin que les employés communaux retraités puissent continuer à bénéficier du CNAS, la commune peut cotiser à cet organisme à hauteur de 136,01 €/an/agent retraité pour l'année 2016.

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette adhésion et donne pouvoir au maire de signer tous documents nécessaires.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Adjoint technique

Le conseil prend connaissance du projet de convention établie entre Pôle Emploi et la commune pour le recrutement d'un agent polyvalent dans le cadre d'un contrat unique d'insertion.

Après étude le conseil, à l'unanimité, accepte :

- la création d'un poste d'adjoint technique à hauteur de 24 h/semaine,
- les termes de cette convention, autorise le maire à signer ce document et le contrat de travail nécessaire qui débutera le 1^{er} décembre 2015.

Accompagnatrice de bus scolaire

Le conseil prend connaissance du départ à la retraite de l'agent qui occupe les fonctions d'accompagnatrice scolaire à compter du 1^{er} décembre 2015.

M. le Maire informe qu'une personne est recrutée sous contrat à durée déterminée d'un an.

Il propose que soit reconduit le temps de travail quotidien de 2 h/jour scolaire.

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

CONCERT DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2015

M. le Maire informe le conseil de la venue du chœur d'enfants de la Maîtrise Notre Dame de Beaune le vendredi 18 décembre 2015 à l'église.

Le Directeur musical de la Maîtrise Notre Dame sollicite la mise à disposition du praticable à titre gracieux.

Le conseil s'en tient à la décision qui a été prise en décembre 2014 : installation du praticable par les agents communaux et location de 250 €.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

M. le Maire invite les membres du conseil à participer aux célébrations du 11 novembre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

L'Allérien

M. le Maire informe du coût résiduel de la publication de l'Allérien qui se monte à 2 095,40 € pour l'année 2015.

Travaux de peinture à la salle des fêtes

M. le Maire rappelle que la première partie des travaux de peinture à la salle des fêtes est terminée. Le travail accompli par les élèves de l'EREA de Beaune a donné entière satisfaction. Il sera envisagé de poursuivre les travaux l'an prochain.

Départ agents en retraite

M. le Maire invite les membres du conseil à participer à la réception de départ en retraite qui sera organisé pour Mmes LAGRANGE et MARDUEL le mercredi 2 décembre prochain à 18 h à la salle des fêtes.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le 6 novembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire
J.P.DICONNE